DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Nos Réf.: FA/ FT/ TD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 FEVRIER 2022

Le **mardi 1 février 2022** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué **le 26 janvier 2022,** s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, sous la présidence de Monsieur **Fabien AUFRECHTER,** Maire ;
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **11**

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Olivier MELSENS, Ida GONTHIER, Paul MALLERET, Carole GODARD, Michel DEBJAY, Louisette FEDIERE, Marie-Claude BOURDON-BENHAMOU, Olivier LUJIC, Eugène DALLE, adjoints ;
Mesdames et Messieurs, Socrate GABRIELIDES, Philippe LENFANT, Abderrahim CHAHBOUN, Caroline PISICA, Catherine CAYET-CHARUEL, Georges-Edouard BACLE, Rania SLIM, Maria DA SILVA PARAUTA, Sophie GARREC, Cyril AUFRECHTER, Pascale DESHAYES, Julien FREJABUE, Philippe LUSSEAU, Fabienne HUARD, Fabien LEMOINE, Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Jean-Marie MOREAU, Myriam LE BLAY, Christian LELIEVRE, Thierry HURET conseillers municipaux.

Absents représentés :

Nadia BEN ALLA représentée par **Fabien AUFRECHTER**
Ania REDJDAL-ORTELLI représentée par **Cyril AUFRECHTER**
Anthony HERRY représenté par **Michel DEBJAY**

Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de conseillers effectivement présents : 30
Nombre de votants : 33

Secrétaire de séance : Abderrahim CHAHBOUN

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2021 a été adopté, après que les modifications demandées par Monsieur Jean-Marie MOREAU ont été incluses dans ce compte-rendu sommaire.

Monsieur MOREAU a demandé de mentionner le retrait des délibérations 4 à 12 et apporter une correction de la délibération n°2021-127 : Mentionner que Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame LE BLAY Myriam, Monsieur Christian LELIEVRE ne prennent pas part aux votes, puis compter le vote, qui a été noté comme « abstention », comme un vote « blanc ».

D'autre part, le point n°6 Présentation du rapport social unique – Année 2020-VILLE a été retiré de l'ordre du jour et sera représenté ultérieurement.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION SUPERVISION LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS, VALANT PROLONGATION D'UN AN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité DECIDE** de signer avec la CAFY, l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la supervision Lieu d'accueil enfants -parents, qui entrera en vigueur du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

AVENANT N°2 AU LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ESPACE MAURICE BÉJART DE LA VILLE DE VERNEUIL-SUR-SEINE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité APPROUVE** la passation de l'avenant n°2 au lot n°2 avec l'entreprise KLESLO et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet Avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER FÉVRIER 2022

Considérant que la Commune de Verneuil-sur Seine souhaite procéder à la création et à la suppression de différents postes dans le cadre de l'organisation des services, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité (6 votes contre : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE, 1 abstention : Monsieur Eugène DALLE) DECIDE** de procéder aux modifications (créations et suppressions) selon le tableau annexé à la présente délibération.

Enfin le Conseil municipal **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER FÉVRIER 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **la majorité (6 votes contre : Madame Pascale DESHAYES, Monsieur Julien FREJABUE, Monsieur Blaise FRANCOIS-DAINVILLE, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Madame Myriam LE BLAY, Monsieur Christian LELIEVRE) AUTORISE** : la création des postes visés dans le tableau joint à la présente délibération, les déclarations de vacance correspondantes et la suppression des postes visés dans le tableau joint.

Il **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et **DIT** que les dépenses budgétaires inhérentes seront imputées au chapitre globalisé 012 du budget de la Direction des Ressources Humaines.

DÉBAT OBLIGATOIRE RELATIF À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX. (ARTICLE 4 DE L'ORDONNANCE N°2021-175 DU 17 FÉVRIER 2021 RELATIVE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DANS LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil municipal **PREND ACTE** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents communaux.

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT À POURVOIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET – POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION COMMERCE ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
(Recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité DECIDE** de créer à compter de la présente délibération rendue exécutoire, un emploi non permanent en catégorie B – cadre d'emploi de rédacteur territorial (tout grade) à temps complet, puis il DIT que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans (maximum 6 ans).

Le contrat pourra être cependant renouvelable par reconduction expresse dans la limite de ces 6 ans.

Le Conseil municipal **RAPPELLE** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil municipal **AUTORISE** en vue de contribuer au financement de cette création, le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre du plan de relance commerce et à signer une convention de financement avec la banque des territoires et **DIT** que les crédits et recettes associés seront inscrits au budget communal.

Par conséquent, il **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Question écrite de Monsieur FRANÇOIS-DAINVILLE au sujet du stationnement résidentiel : Il s'agit de savoir quel est le nombre des résidents qui ont souscrit un abonnement et nombre des résidents qui ont souscrit deux abonnements. Puis il pose la question subsidiaire : Est-ce que les montants reçus ont été alloués au SIVUCOP pour le financement de la vidéoprotection.

Réponse de Monsieur DEBJAY : Absolument pas et en ce qui concerne les chiffres, ils vous seront donnés ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 1 février 2022

Le Maire

Fabien AUFRECHTER

MAIRIE DE VERNEUIL-SUR-SEINE
78480 YVELINES